

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DDEES 196 G Subvention et convention avec l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10^{ème})

M. Christian SAUTTER et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et convention avec l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission, et Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1er : Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10^{ème})

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire. N° SIMPA : 17156 n° de dossier 2013_07556.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'exercice 2013 et suivants, sur le chapitre 065, rubrique 913, nature 6574, ligne DF 55007 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris.